

Le Conseil académique de la vie lycéenne 2016-2018  
et l'accompagnement personnalisé (AP)

Les lycéens élus au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) ont choisi de travailler sur le thème de l'accompagnement personnalisé.

Partant d'une interrogation sur l'utilité de l'AP, ils ont souhaité permettre à chaque lycée de l'académie de Besançon de faire un état des lieux afin de mieux adapter le temps dédié à l'AP en fonction des demandes des élèves.

Afin d'utiliser ce temps plus efficacement et de l'améliorer, ils ont proposé un questionnaire aux établissements. Ce questionnaire en ligne a été présenté aux chefs d'établissement en mars 2017 dans un courrier co-signé par le Recteur et les élus CAVL qui proposait la diffusion par l'intermédiaire des élus CVL, la plus large possible en mobilisant les délégués de classe, sur des heures de vie de classe, d'AP ou autre. Un QR code avait été créé pour faciliter la diffusion.

Le courrier rappelait que le CVL doit être obligatoirement consulté sur les modalités générales de l'organisation du travail personnel et de l'accompagnement personnalisé (circulaire n°2016-140 du 20 septembre 2016 relative à la composition et au fonctionnement des instances de vie lycéenne).

32 établissements sur 48 ont répondu à l'enquête, soit 4215 réponses (76,3% des réponses viennent d'élèves d'enseignement général et technologique ; 43% des réponses viennent d'élèves de seconde).

Les résultats ont été communiqués à chaque établissement début mai en rappelant que l'objectif souhaité par les élus CAVL et le Recteur était de créer une dynamique autour de l'accompagnement personnalisé dans les CVL.

L'analyse du bilan académique de l'enquête fait apparaître un manque sur le volet orientation prévu dans le texte de 2010.

En ce début de 2<sup>ème</sup> année du mandat CAVL, la phase de diagnostic étant établie, les élus lycéens ont choisi de poursuivre les travaux en portant une attention particulière à l'orientation. Ils ont participé dans ce cadre à un atelier thématique, lors d'un séminaire de formation le 21 novembre 2017. Les élus lycéens ont échangé et construit des propositions aux côtés d'inspecteurs, de chefs d'établissements et d'un psyEN.

Les propositions suivantes ont été soumises et approuvées par les membres du CAVL.

- Donner de la lisibilité aux élus CVL sur ce qu'est l'AP
- Rappeler l'obligation de consultation du CVL dans la mise en œuvre de la politique éducative et pédagogique de l'établissement
- Mise en place d'un groupe de travail qui définira la feuille de route des élus CAVL pour mener à bien une expérimentation dans quelques établissements ciblés (d'élus CAVL volontaires)

- Participer au conseil pédagogique pour exprimer leurs besoins et construire le volet orientation de l'AP
- Informer sur le parcours avenir
- Mettre en place des actions d'information et de communication sur l'orientation dans le cadre du parcours avenir (Faire intervenir d'anciens élèves pour expliquer ce qu'ils font en post-bac ; faire connaître les dispositifs « 24h dans le supérieur », « une classe, un chercheur », possibilité d'effectuer des stages de découvertes...)
- Informer les vice-présidents CVL (lors de rencontres dans les bassins les 27, 28 et 30 novembre) des propositions faites par les élus CAVL

Étapes :

- Réunion du groupe de travail intercatégoriel en décembre
- Information des chefs d'établissement et lancement de l'expérimentation
- Bilan en fin d'année scolaire
- Réalisation d'une plaquette et généralisation de la mise en œuvre du volet orientation en lien avec les CVL